

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 20 juillet 2015**CP2015\_07\_2  
id. 1950

*L'an deux mille quinze le vingt juillet , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL*

**CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE  
AVENANT N° 1 AU BAIL À LOYER DU 26 JUIN 2010  
LOCATION PLACE DE PARKING**

Le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF) a pris possession le 1er juillet 2010 par contrats de location, des locaux professionnels situés au 5 Rue Henri Marre à Montauban se déclinant comme suit :

- Bail à loyer conclu avec la Société Civile Immobilière PAGEPACT de Montauban : rez-de-chaussée, sous-sol, 1 place de parking aérien et un totem enseigne.

La surface totale de cette location est d'environ 200 m<sup>2</sup> ;

- Bail à loyer conclu avec la Société Civile Immobilière NICOLINE de Montauban : 1er étage, appartement transformé en bureaux, 2 places de parking aérien

La surface totale de cette location est de 96 m<sup>2</sup>.

Actuellement, le CDEF dispose de trois places de stationnement correspondant aux trois véhicules de service. Cependant, une quatrième place de parking permettrait aux agents des autres sites de l'établissement et aux visiteurs de stationner sans difficulté.

En effet, depuis la rénovation du boulevard Garisson, il est devenu très difficile de se garer dans ce quartier. Cette problématique de stationnement entraîne des dysfonctionnements et des pertes de temps pour les personnels et donc pour l'institution. Les difficultés sont récurrentes :

- pour les éducateurs qui accompagnent les jeunes accueillis à un rendez-vous au siège (et qui ne peuvent le faire à pied du fait des circonstances) ;
- pour les professionnels qui font parfois plusieurs allers-retours par jour entre les trois sites avec leur véhicule personnel, qu'ils sont autorisés à utiliser ;
- pour les personnes extérieures et partenaires qui de ce fait arrivent fréquemment en retard aux rencontres programmées.

Notre bailleur du 1<sup>er</sup> étage nous propose la location d'une place de stationnement supplémentaire pour un montant de 32,33 €/mois, soit 388 €/an. Par ailleurs, la Commission de Surveillance de l'établissement, en sa séance du 10 juin 2015, a émis un avis favorable à ce projet.

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis de la commission de surveillance réunie le 10 juin 2015,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve l'avenant au bail à loyer du 26 juin 2010 conclu entre la Société NICOLINE et le Conseil Départemental portant sur la location d'une place de parking aérien supplémentaire (n°12 - lot n°81), pour un montant de 388 € par an ;

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département le contrat correspondant.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC